



# PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

**Pour information :**

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 21<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 266-3365, poste 3972

© Gouvernement du Québec  
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

ISBN 978-2-550-93622-0 (PDF)  
ISBN 978-2-550-93623-7 (version imprimée)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

23-410-05\_w3

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame Pascale Déry  
Ministre de l'Enseignement supérieur  
Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*, je suis fier de vous présenter le Plan stratégique 2023-2027 du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Fruit d'une réflexion amorcée à l'hiver 2022, ce plan reflète à la fois la mission et les valeurs de l'organisme ainsi que les actions à entreprendre pour les concrétiser. Pour les quatre prochaines années, le Comité s'est notamment donné comme objectif d'être encore plus proactif dans les avis qu'il produit en vue de conseiller les ministres de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation sur les questions relatives à l'accessibilité financière aux études. Ses membres souhaitent également joindre leur expertise à celle d'autres actrices et acteurs du milieu afin d'enrichir les recommandations formulées. Ce plan ambitieux aidera le Comité à remplir sa mission, tout en lui donnant les moyens d'être attentif aux changements qui pourraient influencer sur l'accessibilité financière aux études.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Tessier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Éric Tessier  
Président du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Québec, juin 2023

# TABLE DES MATIÈRES

|   |   |
|---|---|
| L'ORGANISATION EN BREF .....  | 1 |
| Mission .....   | 1 |
| Vision.....   | 1 |
| Valeurs .....   | 1 |
| Chiffres clés.....  | 2 |
| <br>  |   |
| ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT .....  | 3 |
| Contexte externe .....  | 3 |
| Contexte interne .....  | 4 |
| <br>  |   |
| CHOIX STRATÉGIQUES.....   | 5 |
| Enjeu stratégique : Capacité d'influence .....  | 5 |
| Orientation 1 : Conseiller les autorités ministérielles à propos des enjeux relatifs à l'accessibilité financière aux études à la formation professionnelle, au collégial et à l'université ..... | 5 |
| Objectif 1.1 : Augmenter le nombre de conseils donnés de façon proactive aux autorités ministérielles ....  | 5 |
| Orientation 2 : Intensifier la consultation de partenaires sur des enjeux liés à l'accessibilité financière aux études.....   | 8 |
| Objectif 2.1 : Recueillir les points de vue de partenaires pour l'élaboration des avis du Comité .....  | 8 |
| <br>  |   |
| TABLEAU SYNOPTIQUE.....   | 9 |

# L'ORGANISATION EN BREF

## Mission

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a pour mission de conseiller les ministres de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation, à leur demande ou de sa propre initiative, sur des questions relatives aux mesures, aux politiques et aux processus pouvant avoir une incidence sur l'accessibilité financière aux études tout au long des parcours scolaires.

## Vision

Être un acteur incontournable en matière d'accessibilité financière aux études qui offre une réflexion concertée sur les besoins et les parcours variés de la population étudiante ainsi que sur la réalité évolutive du système éducatif.

## Valeurs

### **Équité et justice sociale**

Les conseils donnés par le Comité reposent sur des principes d'équité et de justice sociale. Ainsi, dans le cadre de ses travaux, il vise à ce que les conditions d'accès aux études soient adaptées aux besoins et aux profils variés des étudiantes et des étudiants afin que les mêmes possibilités soient offertes à tous, peu importe leur situation financière.

### **Collaboration**

Dans l'accomplissement de sa mission, le Comité fait preuve d'ouverture et d'écoute envers d'autres groupes s'intéressant à l'accessibilité financière aux études et collabore avec eux.

### **Pertinence**

Par ses méthodes de travail et le choix de ses sujets de réflexion, le Comité s'assure de prodiguer des conseils basés sur les besoins actuels de la population étudiante.

### **Rigueur**

Le Comité fonde ses conseils sur les données scientifiques disponibles et veille à transmettre ses avis dans les délais prescrits.

## Chiffres clés

| Chiffre clé | Description   |
|-------------|---|
| 1           | Effectif du Comité en équivalent temps complet (ETC) pour l'année 2022-2023   |
| 51 500 \$   | Total des dépenses du Comité en 2022-2023 (rémunération et fonctionnement)  |
| 24          | Années d'existence  |
| 23          | Avis sous forme de rapports ou de lettres transmis à la ou au ministre à la suite d'une demande au cours des cinq dernières années <sup>1</sup> |
| 4           | Avis d'initiative sous forme de lettres transmis à la ou au ministre au cours des cinq dernières années   |
| 95          | Recommandations adressées à la ou au ministre au cours des cinq dernières années  |

<sup>1</sup> Pour la période allant de 2018-2019 à 2022-2023, soit une année de plus que les années couvertes par le Plan stratégique 2018-2022.

# ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

## Contexte externe

En 2023, la population étudiante québécoise fait face à de nombreux défis dans un environnement qui change rapidement. Sur le plan financier, plusieurs barrières se dressent et peuvent limiter l'accès aux études. En janvier 2023, on notait une variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 6,2 % au Québec<sup>2</sup>. Cette situation cause une augmentation du coût des dépenses pour la population étudiante. La hausse du prix des loyers constatée dans les dernières années représente également un poids additionnel. De plus, la rareté actuelle de main-d'œuvre peut inciter des jeunes à joindre le marché du travail plutôt que de poursuivre des études. Tous ces facteurs économiques peuvent avoir des impacts importants sur l'accessibilité financière aux études.

Parallèlement à ce contexte, les programmes d'aide financière aux études ont fait l'objet de plusieurs modifications budgétaires dans la période couverte par le dernier plan stratégique : réduction des contributions parentale et étudiante dans le Programme de prêts et bourses pour études à temps plein, instauration de mesures temporaires liées à la pandémie de COVID-19, programme de bourses visant à soutenir les stagiaires. Récemment, le gouvernement du Québec a aussi mis en place de nouveaux programmes d'aide financière qui amènent les jeunes à choisir des domaines d'études qui connaissent une forte rareté de main-d'œuvre. En outre, la population étudiante peut accéder à plusieurs autres véhicules ou sources de financement : régime enregistré d'épargne-études, marge de crédit, don philanthropique, crédit d'impôt. L'essor de ces mesures comporte des enjeux d'intégration des sources d'aide financière et pourrait entraîner des besoins en matière de littératie financière pour les étudiantes et les étudiants.

Par ailleurs, la composition de la population étudiante change. Comme l'indique le Plan stratégique 2021-2023 du ministère de l'Enseignement supérieur, le réseau présente dorénavant une plus grande diversité de personnes, de besoins et de parcours de formation. Des hausses d'effectif sont enregistrées, notamment chez les parents aux études, les étudiantes et étudiants en situation de handicap de même que les étudiantes et étudiants internationaux. La diversification de cette population nécessite des parcours de formation flexibles et une aide financière qui répond aux nouveaux besoins.

Pour se pencher sur ces divers enjeux avec les ressources dont il dispose, le Comité doit faire preuve de proactivité et de flexibilité. Il doit être en mesure de conseiller les ministres et de les interpeller sur certains sujets sans avoir toujours recours à de longs documents. De plus, le Comité a la chance d'évoluer dans un contexte où plusieurs autres organismes s'intéressent aux questions liées à l'accessibilité financière aux études. Plusieurs travaux de recherche portent également sur ce thème, ce qui permet au Comité de s'informer rapidement sans nécessairement produire lui-même des analyses ou effectuer des collectes de données. Le Comité doit profiter de ces occasions pour maximiser la pertinence de ses conseils et s'informer sur un grand nombre de sujets liés à l'accessibilité financière aux études.

---

<sup>2</sup> Institut de la statistique du Québec, *Indice des prix à la consommation (IPC), indice d'ensemble, Canada, Québec, RMR de Montréal et RMR de Québec, données mensuelles non désaisonnalisées (2002 = 100)*, [En ligne], 2023. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc/tableau/indice-des-prix-a-la-consommation-ipc-indice-ensemble-canada-quebec-rmr-montreal-quebec-donnees-mensuelles-non-desaisonnalisees> (Consulté le 1<sup>er</sup> juin 2023).

## Contexte interne

L'une des plus grandes forces du Comité repose sur la bonne représentation de la communauté de l'enseignement supérieur parmi ses membres. Comportant 10 postes occupés au moment de la rédaction de ce plan stratégique, il est formé de personnes issues de tous les ordres d'enseignement, de divers types de cheminements et de différentes régions du Québec. Il bénéficie donc d'une pluralité de points de vue qui constitue certainement un atout dans l'exercice de sa mission de conseil et qui pourrait être accrue. Dans cette perspective, le Comité doit tenir compte des balises du processus de nomination de ses membres et des délais qui y sont rattachés afin d'assurer en tout temps une représentation adéquate du réseau de l'enseignement supérieur.

La plus grande faiblesse du Comité se situe probablement au chapitre de ses ressources humaines. Pouvant compter uniquement sur une personne employée à temps complet, il dispose de peu de flexibilité au regard de la charge de travail pouvant être assumée à l'interne. De plus, dans l'éventualité d'une vacance à ce poste, les activités de l'organisme s'en verraient fortement affectées. Heureusement, le Comité peut se référer à son ministère d'attache, soit le ministère de l'Enseignement supérieur, pour plusieurs services (ressources matérielles, informationnelles et communicationnelles). Il peut également compter sur des ressources financières qui n'ont pas été entièrement utilisées dans les dernières années, notamment à cause du contexte pandémique. Une réflexion doit être entamée quant à une utilisation stratégique du budget du Comité pouvant permettre de bien pallier certaines de ces faiblesses.

Par ailleurs, le bilan du dernier plan stratégique du Comité a révélé que celui-ci avait éprouvé certaines difficultés à transmettre ses avis aux ministres dans les délais prescrits. Il a aussi montré que, bien que le Comité ne fût pas en mesure de rédiger un avis d'initiative complet durant les quatre dernières années, plusieurs recommandations non liées directement à une demande ministérielle ont été formulées dans des lettres ou des avis adressés aux ministres. Finalement, ce bilan a révélé un manque de précision pour certains indicateurs, ce qui permet au Comité de clarifier des éléments pour le prochain cycle de sa planification stratégique.

# CHOIX STRATÉGIQUES

## Enjeu stratégique : Capacité d'influence

Le rôle premier du Comité est de conseiller les autorités ministérielles en matière d'accessibilité financière aux études. Dans l'accomplissement de ce rôle, il se base d'abord sur les écrits scientifiques et les données disponibles dans ce domaine, mais il souhaite se donner aussi comme tâche de consulter des partenaires externes afin de pouvoir émettre les meilleures recommandations possible. Pour bien jouer son rôle consultatif, le Comité entend susciter des réflexions sur l'accessibilité financière aux études chez les actrices et acteurs concernés. Ainsi, son influence s'exerce de deux manières : des conseils directement prodigués aux autorités ministérielles et le déclenchement de réflexions sur certains enjeux.

### **Orientation 1 : Conseiller les autorités ministérielles à propos des enjeux relatifs à l'accessibilité financière aux études à la formation professionnelle, au collégial et à l'université**

Lorsqu'il donne des conseils aux autorités ministérielles, le Comité fait généralement la distinction entre deux types de recommandations. D'abord, il peut formuler des recommandations à la suite d'une demande d'avis de l'un ou l'autre des ministres. Les avis de ce type doivent absolument être fournis dans les délais prescrits par la demande, sinon ils ne seront pas nécessairement pris en considération ainsi que le stipule l'article 90 de la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*. Ces délais varient généralement entre 30 et 45 jours.

Ensuite, le Comité peut donner des conseils de sa propre initiative afin de susciter une nouvelle réflexion. Les recommandations de ce type sont parfois incluses dans un avis publié à la suite d'une demande ministérielle lorsque les deux sujets sont connexes, parfois soumises au moyen d'une lettre ou d'un avis complet à l'initiative du Comité. Pour les prochaines années, le Comité souhaite développer davantage ce pan de sa mission.

### **Objectif 1.1 : Augmenter le nombre de conseils donnés de façon proactive aux autorités ministérielles**

L'un des objectifs du dernier plan stratégique du Comité consistait en la rédaction d'un avis d'initiative, c'est-à-dire d'un long rapport sur un enjeu lié à l'accessibilité financière aux études. Malheureusement, cet objectif n'a pas pu être atteint et les causes de cette situation ont poussé le Comité à mieux mesurer son degré d'initiative. En effet, comme cela a été dit plus tôt, les conseils issus d'une initiative du Comité ne sont pas uniquement prodigués au moyen de rapports étoffés. À cet égard, le Comité gagnerait à utiliser des moyens un peu plus flexibles que par le passé.

### **Indicateur de performance 1 : Nombre d'interpellations des autorités ministérielles à l'initiative du Comité**

Le premier indicateur fait référence à la capacité du Comité à interpellier de façon directe les autorités ministérielles sur des enjeux prioritaires, soit au moyen d'une lettre, d'une rencontre avec la ou le ministre ou encore d'un avis de sa propre initiative, qu'il soit court, ponctuel ou plus étoffé. Les avis qui découlent d'une demande ministérielle ne sont pas comptabilisés comme des interpellations. Durant l'année 2021-2022, le Comité a interpellé à deux reprises la ministre de l'Enseignement supérieur<sup>3</sup>.

### **Indicateur de performance 2 : Nombre de recommandations formulées qui ne sont pas directement en lien avec les demandes d'avis ministérielles**

Le deuxième indicateur permettant de mesurer le degré d'initiative du Comité est le nombre de recommandations formulées qui ne découlent pas directement de demandes d'avis des autorités ministérielles. Cet indicateur a été défini pour tenir compte non seulement des recommandations qui ne sont pas liées à une demande (donc qui résultent d'une initiative du Comité), mais aussi de celles qui, en raison d'un sujet connexe, sont incluses dans les avis publiés en réponse à une demande et ne concernent pas directement les modifications proposées dans ces avis. Toutefois, dans un souci de demeurer centré sur la demande ministérielle, le Comité réservera les réflexions concernant des sujets connexes à des avis d'initiative. En 2021-2022, quatre recommandations de ce type ont été émises. Le Comité entend augmenter ce nombre graduellement.

### **Indicateur de performance 3 : Nombre de nouvelles recommandations**

Finalement, le dernier indicateur faisant référence au degré d'initiative du Comité est le nombre de nouvelles recommandations. Ces recommandations peuvent être formulées sur un nouveau sujet ou résulter d'une actualisation de ses réflexions. En effet, l'une des réalités du Comité est que plusieurs demandes d'avis sont dites « annuelles », c'est-à-dire qu'il reçoit des demandes similaires d'une année à l'autre sur un sujet précis. Par exemple, depuis 2013, le Comité reçoit chaque année une demande d'avis concernant l'indexation des droits de scolarité universitaires. Pour cette raison, il est facile de tomber dans une récurrence des recommandations. Bien qu'il soit avantageux de maintenir la cohérence du discours d'une année à l'autre, l'adoption d'un certain nombre de nouvelles recommandations permet d'actualiser ce discours ou de porter son attention sur de nouvelles dimensions. Ainsi, ce dernier indicateur fait référence à la proactivité du Comité dans l'actualisation de son discours, tant sur des sujets récurrents que sur de nouveaux sujets. Sont comptabilisées pour cet indicateur les nouvelles recommandations ou celles qui reprennent une ancienne idée en y ajoutant une nuance importante. En 2021-2022, trois recommandations de ce type ont été émises. Le Comité souhaite augmenter ce nombre.

---

<sup>3</sup> À noter que le Comité a choisi 2021-2022 comme année de référence pour établir ses cibles, car l'année 2022-2023 est considérée comme atypique, n'étant pas représentative de ses activités habituelles.

## Cibles

| Indicateur   | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1. Nombre d'interpellations des autorités ministérielles à l'initiative du Comité<br>Mesure de départ (année 2021-2022) : 2                                  | 2               | 3               | 4               | 4               |
| 2. Nombre de recommandations formulées qui ne sont pas directement en lien avec les demandes d'avis ministérielles<br>Mesure de départ (année 2021-2022) : 4 | 4               | 5               | 5               | 6               |
| 3. Nombre de nouvelles recommandations<br>Mesure de départ (année 2021-2022) : 3   | 4               | 4               | 5               | 5               |

## **Orientation 2 : Intensifier la consultation de partenaires sur des enjeux liés à l'accessibilité financière aux études**

En tant qu'organisme dit « consultatif », le Comité est encouragé à discuter avec d'autres organismes, regroupements ou spécialistes afin de connaître leurs points de vue et leurs positions et de partager des informations et des données probantes sur l'accessibilité financière aux études et, ainsi, en faire des partenaires<sup>4</sup>. Cela permet d'alimenter la réflexion des membres du Comité dans le but de produire des avis documentés, pertinents et ancrés dans la réalité. Par conséquent, pour les prochaines années, le Comité se donne comme rôle de susciter diverses réflexions chez les actrices et acteurs concernés par les questions liées à l'accessibilité financière aux études et d'augmenter le dialogue avec eux.

### **Objectif 2.1 : Recueillir les points de vue de partenaires pour l'élaboration des avis du Comité**

Pour atteindre cet objectif, le Comité doit intensifier la promotion de son mandat et de ses travaux auprès de ses partenaires, ce qui facilitera la collecte de positions, d'informations et de données pour la rédaction de ses avis. Cet exercice lui permettra d'adresser aux autorités ministérielles des recommandations qui prendront en considération les diverses perspectives et réflexions d'autres groupes qui s'intéressent à l'accessibilité financière aux études. Un tel exercice de consultation n'a pas été mené de manière régulière par le Comité au cours des dernières années et celui-ci souhaite réinstaurer cette bonne pratique.

### **Indicateur de performance 4 : Nombre d'organismes ou de spécialistes consultés dans le cadre des travaux du Comité**

Pour l'année 2021-2022, trois organisations ont été consultées, pour un total de six consultations<sup>5</sup> auprès de partenaires ciblés. Au cours des prochaines années, le Comité entend pérenniser cette pratique, en continuant de développer son réseau de partenaires.

#### **Cibles**

| <b>Indicateur</b>   | <b>Cible 2023-2024</b> | <b>Cible 2024-2025</b> | <b>Cible 2025-2026</b> | <b>Cible 2026-2027</b> |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 4. Nombre d'organismes ou de spécialistes consultés dans le cadre des travaux du Comité<br>Mesure de départ (année 2021-2022) : 3 | <b>3</b>               | <b>4</b>               | <b>5</b>               | <b>5</b>               |

<sup>4</sup> Par « partenaires », le Comité entend notamment les personnes issues des groupes suivants : personnel scolaire (personnel cadre, enseignant, professionnel, de recherche et de soutien, corps professoral, techniciennes et techniciens, etc.), organismes de représentation des structures éducatives (centres de services scolaires, commissions scolaires, collèges, universités, établissements privés), syndicats, associations étudiantes, organismes qui représentent des intérêts disciplinaires ou ceux de la société civile.

<sup>5</sup> Par « consultations », le Comité entend toute rencontre ou communication avec un partenaire ciblé.

## TABLEAU SYNOPTIQUE

# PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

## COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

### MISSION

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a pour mission de conseiller les ministres de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation, à leur demande ou à sa propre initiative, sur des questions relatives aux mesures, aux politiques et aux processus pouvant avoir une incidence sur l'accessibilité financière aux études tout au long des parcours scolaires.

### VISION

Être un acteur incontournable en matière d'accessibilité financière aux études qui offre une réflexion concertée sur les besoins et parcours variés de la population étudiante ainsi que sur la réalité évolutive du système éducatif.

### VALEURS

Équité et justice sociale, collaboration, pertinence, rigueur.

## Enjeu : Capacité d'influence

### ORIENTATION 1

Conseiller les autorités ministérielles à propos des enjeux relatifs à l'accessibilité financière aux études à la formation professionnelle, au collégial et à l'université

| OBJECTIF  | INDICATEUR   | CIBLE 2023-2024 | CIBLE 2024-2025 | CIBLE 2025-2026 | CIBLE 2026-2027 |
|---|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>1.1 AUGMENTER LE NOMBRE DE CONSEILS DONNÉS DE FAÇON PROACTIVE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES</b> | <b>1</b> Nombre d'interpellations des autorités ministérielles à l'initiative du Comité<br>Mesure de départ (année 2021-2022) : 2                                  | 2               | 3               | 4               | 3               |
|   | <b>2</b> Nombre de recommandations formulées qui ne sont pas directement en lien avec les demandes d'avis ministérielles<br>Mesure de départ (année 2021-2022) : 4 | 4               | 5               | 5               | 6               |
|   | <b>3</b> Nombre de nouvelles recommandations<br>Mesure de départ (année 2021-2022) : 3   | 4               | 4               | 5               | 5               |

### ORIENTATION 2

Intensifier la consultation de partenaires sur des enjeux liés à l'accessibilité financière aux études

| OBJECTIF   | INDICATEUR  | CIBLE 2023-2024 | CIBLE 2024-2025 | CIBLE 2025-2026 | CIBLE 2026-2027 |
|--|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>2.1 RECUEILLIR LES POINTS DE VUE DE PARTENAIRES POUR L'ÉLABORATION DES AVIS DU COMITÉ</b> | <b>4</b> Nombre d'organismes ou de spécialistes consultés dans le cadre des travaux du Comité<br>Mesure de départ (année 2021-2022) : 0 | 3               | 4               | 5               | 5               |

**Comité consultatif  
sur l'accessibilité  
financière aux études**

**Québec**

